



## Commerçant ambulant sur marché

Par **nicolange**, le **12/10/2010** à **12:06**

Bonjour,  
Je viens de monter mon "auto entreprise", afin de vendre des boissons chaudes sur les marchés et diverses manifestations. Je suis inscrit à la chambre du commerce et suis titulaire de la CMA.  
Je suis en ce moment entrain de prospecter les différents marchés de ma région.  
Alors que la majorité des réponses que je reçois sont positives, un placier d'une ville que je prospecte, m'interdit de me déplacer avec mon chariot( celui-ci fait 80cm de large sur 100cm de long, vraiment pas imposant...) et désire m'obliger à rester à un endroit fixe. Ce monsieur me déclare même pouvoir m'interdire de ce marché....  
Donc mes questions sont :  
Qu'est ce qui régit le commerce ambulant ? ( ce monsieur me déclare qu'il est formellement interdit de bouger dans les marchés.)  
Pourquoi dans certaines villes, il faut juste l'accord du maire et dans d'autre il faut voir ça avec des "placiers"?  
Si vous avez d'autres informations pour mon commerce, je suis preneur.  
Je vous remercie d'avance pour vos réponses,  
Bien amicalement.